

École Saint-Ambroise

6555, rue de Normanville Montréal (Québec) H2S 288 Téléphone : 514 596-4940 Télécopieur : 514 596-7865

Montréal, le 20 août 2020

Objet : Réussir ensemble une rentrée sécuritaire et bienveillante dans notre école

Chers parents,

Toute l'équipe-école est à l'œuvre pour finaliser les préparatifs du retour en classe et accueillir en toute bienveillance et sécurité les élèves, qui nous ont tant manqués. Nous sommes conscients que la rentrée scolaire 2020-2021 soulève un grand nombre de questions, tant par le contexte dans lequel elle s'exerce que par les défis d'organisation qu'elle entraîne. En prenant en compte les dernières directives du ministère de l'Éducation et de la Direction de santé publique, nous vous présentons les mesures prises pour la réouverture de notre école et adaptées à notre milieu. Nous espérons que cette lettre apportera les réponses que vous attendiez.

L'école à temps plein

Nos élèves fréquentent l'école à temps plein du lundi au vendredi tout en suivant l'horaire régulier, sauf la première journée.

Pour les parents des élèves du **préscolaire et des classes spécialisées**, vous recevrez des informations supplémentaires mardi prochain le 25 août 2020.

Lors de la première journée, afin d'accueillir les élèves de façon sécuritaire et avec bienveillance, voici ce qui sera mis en place :

1. Une rentrée progressive par niveau afin de permettre à tous d'entrer harmonieusement

8 h 05:

Rentrée des élèves de 6^e année (Porte Sud dans la cour au pavillon de Normanville) Rentrée des élèves de 4^e année (porte Nord dans la cour au pavillon de Normanville) 8 h 45 :

Rentrée des élèves de 5^e année (Porte Sud dans la cour au pavillon de Normanville)



Rentrée des élèves de 2^e année (porte Nord dans la cour au pavillon Chambord) 9 h 30 :

Rentrée des élèves de 3^e année (prote Nord dans la cour au pavillon de Normanville) Rentrée des élèves de 1^{re} année (porte Nord dans la cour au pavillon Chambord)

2. Accueil des enfants et l'explication des consignes en duo (enseignant et éducatrice du service de garde) à l'aide d'activités.

L'accueil des élèves

- 1. Aucun parent n'est autorisé à entrer dans l'école.
- 2. L'enfant est accueillie au SDG par un éducateur ou une éducatrice qui l'invite à se laver les mains et se joindre au groupe en respectant la distanciation avec les autres élèves.
- 3. L'élève qui n'est pas au service de garde arrive à l'école entre 8 h et 8 h 05 (sauf la première journée pour les élèves de la 1^{re} à la 6^e année réguliers). À la cloche ; l'enfant se dirige vers sa classe. L'accueil peut être fait par d'autres membres du personnel que les enseignants, pour que ces derniers soient en classe prêts à accueillir les enfants. Le personnel est réparti à des endroits stratégiques dans l'école pour diriger les enfants vers leur classe.
- 4. Une porte d'entrée sera privilégiée par niveau ou cycle pour éviter un regroupement d'enfants au même endroit (informations à venir).

Organisation des classes

La formation des groupes est importante et a été effectuée en équipe niveau avec la participation des professionnels en juin dernier (enseignants principaux participants). L'objectif est d'avoir des classes équilibrées (besoins, EHDAA, genre, forces, amitiés, etc.) L'équipe-école a travaillé pendant plusieurs heures afin d'équilibrer les groupes favorisant un climat et des apprentissages harmonieux dans les classes.

Il est impossible d'aviser les élèves avant la rentrée, puisqu'il y a toujours du mouvement et des changements à effectuer jusqu'à la vieille en raison des déménagements et nouvelles inscriptions. Votre enfant connaîtra son titulaire le matin de la rentrée (sauf le préscolaire et les classes spécialisées pour lesquelles nous vous avons fait parvenir l'information).

L'horaire de l'école complet est sur le site internet de l'école ainsi que le calendrier scolaire.



Accueil des nouveaux élèves du préscolaire et des classes spécialisées

L'entrée en maternelle ou en classe spécialisée représente une étape importante pour les enfants. En cette période de pandémie de COVID-19, plusieurs d'entre vous n'ont pas eu la possibilité de visiter notre école avant que votre enfant entame cette belle transition vers le monde scolaire. Sachez que tous nos élèves seront accueillis avec bienveillance et que nous mettons tout en œuvre pour leur assurer un environnement stimulant et sécuritaire. Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à visiter http://st-ambroise.csdm.ca/ qui représente une belle vitrine sur notre dynamique communauté éducative.

Pour les parents des élèves du préscolaire et des classes spécialisées, vous recevrez des informations supplémentaires mardi prochain.

Mesures sanitaires prises pour assurer la santé et la sécurité des enfants

Des mesures strictes d'hygiène et de salubrité sont mises en place dans notre établissement scolaire :

- Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée de l'école, avant et après chaque récréation, avant et après la consommation de nourriture, après s'être mouché et à la sortie de l'école.
 - Notre école ne disposant pas de suffisamment de toilettes à proximité de l'entrée du bâtiment pour le lavage des mains, des gels hydroalcooliques seront mis à la disposition des élèves. Cette opération sera effectuée sous la supervision d'un membre du personnel qui s'assurera de déposer une petite quantité de gel dans la main des enfants.
 - Afin de faciliter la distribution des gels hydroalcooliques le matin à l'entrée, les enseignants pourront également, si les élèves sont placés en rangs, sortir à l'extérieur et procéder à la distribution du produit pour chacun de leurs élèves. C'est pour des raisons en lien avec la santé et la sécurité des enfants que nous devons procéder de la sorte. Il est en effet important que soit appliquée la bonne quantité de gel, de la bonne façon, mais aussi afin de s'assurer que les enfants n'ingèrent pas le produit.
- Des solutions hydroalcooliques, du savon et du papier à main jetable sont à la disposition des élèves et du personnel pour procéder au lavage des mains fréquemment pendant la journée.
- Des mouchoirs sont à la disposition des élèves et du personnel pour respecter les principes d'étiquette respiratoire.
- Les locaux sont nettoyés régulièrement.



- Les salles de bain et les surfaces qui sont touchées fréquemment (poignées de porte, interrupteurs, bureaux de travail, équipements d'ordinateur, fontaines d'eau, robinets, etc.) sont nettoyées régulièrement.
- Les élèves doivent limiter le transport d'objets entre l'école et la maison.
- Les objets qui sont partagés par plusieurs élèves seront nettoyés le plus régulièrement possible.
- Le couvre-visage est obligatoire en tout temps pour le personnel lors des déplacements hors des salles de classe.
- Au préscolaire, le port d'un équipement de protection individuel par l'enseignant est obligatoire en classe, où la distanciation physique n'est pas requise avec les élèves.
- Pour tous les autres niveaux scolaires du primaire, le port du couvre-visage par le personnel n'est pas obligatoire si la distance de 2 mètres est respectée avec les élèves.
- De l'équipement de protection individuelle supplémentaire est fourni à certains membres du personnel pour tenir compte de l'impossibilité de maintenir la distanciation physique de deux mètres entre eux et les élèves.
- Déplacements adaptés dans les corridors et les aires communes pour éviter les contacts.
- Les salutations impliquant des contacts physiques entre les personnes, comme les poignées de mains et autres, sont à proscrire.
- Voici un petit vidéo (6 minutes) à présenter à votre enfant : https://www.youtube.com/watch?v=LaE_bbecP7c

Port du couvre-visage pour les élèves

Le port du couvre-visage est obligatoire pour les élèves à partir de la 5^e année (et pour les élèves de 4 année en classe combinée) du primaire hors des salles de classe et dans les aires communes de l'école en présence d'autres groupes-classes ainsi que dans le transport scolaire. Il peut être retiré en classe. Le couvre-visage n'est pas obligatoire pour les élèves de la 1re jusqu'à la 4e année inclusivement, incluant dans le transport scolaire. Les parents ont la responsabilité de fournir un couvre-visage à leur enfant. Le couvre-visage doit être approprié à un contexte scolaire. Consultez le feuillet explicatif concernant le port du couvre-visage dans divers contextes.

Manipulation des objets

Les mesures sanitaires prises par le gouvernement impliquent de prendre des précautions particulières quant à la transmission de germes par contact avec les surfaces. Les poignées de portes, rampes d'escalier et toute autre surface fréquemment touchée par les élèves et le personnel seront régulièrement désinfectées, mais la manipulation des objets dans les classes devra être limitée. Ainsi, les élèves ne pourront pas utiliser le matériel pédagogique ou les jeux communs à la classe : ils devront, autant que possible, manipuler leurs objets personnels.



Transport scolaire

Dans le contexte d'une rentrée scolaire en temps de COVID-19, la Direction générale de santé publique (DGSP) a émis de <u>nouvelles orientations concernant le transport scolaire</u>. Compte tenu de la réduction de la capacité, l'offre de transport (pour les classes spécialisées uniquement) sera réduite, principalement pour les élèves qui fréquentent leur école de quartier. Ainsi, il est demandé aux parents qui le peuvent d'assurer le transport de leur enfant afin de réduire le nombre d'élèves devant être transportés. Aussi, il est important que les parents qui n'utiliseront plus le transport scolaire nous en fassent part sans tarder.

Dîner à l'école

L'heure du dîner respectera les directives des autorités de santé publique. Le service de traiteur sera disponible <u>dans la semaine du 14 septembre</u>. Pour procéder aux commandes, vous devez absolument aller sur le site du fournisseur : https://www.lelunch.ca/ De strictes mesures sanitaires seront mises en place par le traiteur.

Dans la mesure du possible, les élèves provenant de groupes-classes stables seront maintenus au sein des mêmes groupes au service de garde. L'utilisation d'une gourde d'eau personnelle et réutilisable est recommandée. Si votre enfant revenait dîner à la maison, il lui sera alors possible de le faire, mais les dispositions s'appliquent quant au lavage rigoureux des mains à son arrivée et à son départ.

Déplacements dans l'école

Les mesures de distanciation physique d'un mètre entre les groupes-classes d'élèves et de deux mètres avec les adultes devront être respectées, que les activités se déroulent à l'extérieur ou à l'intérieur. L'accès aux modules de jeux sera permis.

Des circuits à l'aide de repères visuels au sol ou sur les murs seront mis en place. Un horaire de circulation pour les classes qui empruntent les mêmes portes, toilettes et corridors sera mis en place afin d'éviter les regroupements. Une toilette sera désignée pour chaque classe (idéalement à proximité).

Fonctionnement du service de garde

Le service de garde scolaire reprend ses activités habituelles (tarification en vigueur, ratio habituel d'un adulte pour 20 enfants) en respectant les directives des autorités de santé publique. Toutes les mesures sanitaires prévues en milieu scolaire s'appliqueront en service de garde. <u>Dans la mesure du possible</u>, les élèves provenant de groupes-classes stables seront maintenus au sein des mêmes groupes dans le service de garde.



Le matin : Le parent laisse son enfant à la porte (les parents ne peuvent pas entrer dans l'école). Un intervenant accueille l'élève et prend sa présence.

Le soir : Le parent se présente au pavillon de son enfant (entrée principale pavillon Chambord ou côté sud pavillon de Normanville). Le parent doit attendre son enfant à l'extérieur en respectant la distanciation avec les autres adultes.

La bibliothèque

L'école suivra les consignes de la direction publique qui recommande de laisser en quarantaine (24 h) tous les livres après usage entre les utilisateurs. Une procédure qui respecte ces consignes sera mise en place afin de permettre aux élèves d'y avoir accès.

Cours à distance pour les élèves ayant une situation de vulnérabilité à la COVID-19

Le ministère de l'Éducation a demandé aux centres de services scolaires du Québec de mettre sur pied un service d'enseignement à distance pour les élèves qui ne seraient pas de retour en classe physiquement à la rentrée pour des raisons de vulnérabilité à la COVID-19 associées à une condition médicale particulière pour eux ou pour leur famille immédiate. Si vous souhaitez que votre enfant soit exempté du retour présentiel obligatoire à l'école, veuillez nous aviser le plus rapidement possible.

Une marche à suivre claire en cas d'éclosion

Les autorités de santé publique ont produit une marche à suivre claire visant à informer les parents sur les principales actions qui seront mises en œuvre si un élève présente des symptômes de COVID-19, si un élève obtient un test positif, ou si plusieurs cas sont détectés au sein d'une même classe ou de plusieurs classes.

Dans tous les cas, les parents seront avisés de la situation en cas d'éclosion et des mesures déployées dans les meilleurs délais par le CSSDM. Sachez que votre équipe-école est votre premier point de contact pour toute question relative à la COVID-19.

Une version adaptée du <u>Guide autosoins pour la maladie à coronavirus</u> pour permettre aux parents de prendre les meilleures décisions possibles durant la pandémie sera prochainement rendue disponible sur la page Web <u>Québec.ca/coronavirus</u>. Ce guide permet notamment de connaître les symptômes de la COVID-19 et les soins de base à donner à son enfant, et de savoir quand contacter la ligne info coronavirus (1 877 644-4545).



Un nouveau service pour les paiements des frais de scolarité

Nous vous annonçons également le déploiement du paiement par Internet à l'ensemble des établissements du CSSDM.

Les nouveaux états de compte vous seront acheminés à compter du 24 août. Ces derniers permettront l'affichage d'un numéro de référence qui permettra le paiement en ligne via le site transactionnel des institutions financières participantes. Les instructions détaillées ainsi que la liste des institutions participantes seront indiquées sur les nouveaux états de compte.

Les chantiers

Deux chantier sont en place à l'école St-Ambroise.

- 1. Maçonnerie au pavillon Chambord : il ne reste que quelques travaux pour terminer la phase 2. Nous devrions retrouver la cour dans sa totalité d'ici la fin octobre. Les travaux bruyants sont terminés.
- 2. Réfection du gymnase au pavillon de Normanville : les travaux sont prévus jusqu'au mois de novembre en dehors des heures de classe. Les élèves auront des cours d'éducation physique dans la cour. Nous sommes en discussion pour d'autres alternatives.

Des mesures sont mises à jour régulièrement et suivent les lignes directrices de la Santé publique et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) Afin de faire respecter ces mesures, une surveillance rigoureuse des chantiers sera maintenue par les professionnels mandatés sur le projet. Notez que les mesures récemment prises par le ministère de l'Éducation) ont été aussi prise en compte dans l'émission de ces directives, notamment en ce qui a trait au port du couvre-visage dans les zones occupées par les usagers.

Plus de renseignements

L'école est importante pour nos jeunes et les bénéfices d'un retour en classe sont réels pour leur permettre de se développer et de s'épanouir. **Nous en profitons** pour vous remercier de votre compréhension et vous rappeler que notre équipe sera mobilisée, comme toujours, à veiller aux apprentissages et au bien-être de votre enfant.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter.

En toute collaboration,

Geneviève Cadieux et Lucie Fortin

Directrice Directrice adjointe

